

Le cancer du sein d'une ancienne infirmière reconnu comme maladie professionnelle en Moselle

Après avoir travaillé 28 ans au centre hospitalier de Sarreguemines (Moselle), une infirmière a développé un cancer du sein en 2009. Elle a finalement obtenu, après deux ans de procédure, la reconnaissance de sa pathologie comme maladie professionnelle. Une première en France, selon la CFDT des mineurs.



Une ancienne infirmière âgée de 62 ans a obtenu la reconnaissance de son cancer du sein comme maladie professionnelle. Photo d'illustration. | BEATRICE LE GRAND / ARCHIVES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) avec NG Publié le 14/03/2023

Une ancienne infirmière du centre hospitalier de Sarreguemines (Moselle) a récemment obtenu la reconnaissance de son cancer du sein comme maladie professionnelle, rapporte [Le Républicain Lorrain](#) dans un article publié ce lundi 13 mars 2023. Selon la CFDT des mineurs à Freyming-Merlebach, qui a accompagné l'infirmière dès l'ouverture de son dossier en 2020, il s'agirait d'une première en France.

Les conséquences du travail de nuit

Aujourd'hui retraitée, cette soignante de 62 ans a travaillé de 1981 à 2009 au service cardiologie puis gynécologie du centre hospitalier de Sarreguemines, avant de développer [un cancer](#) du sein en 2009. Sur la base d'une expertise médicale, il a été estimé que le principal facteur de risque avait été le travail de nuit répété, qui vient notamment diminuer la sécrétion de mélatonine, un anti-cancérogène.

De façon générale, l'exposition à certains produits et à certains rayons a aussi pu favoriser l'apparition de la maladie. La CFDT avait mené une vaste enquête en 2018 dans plusieurs établissements de santé de la région. Le dossier de l'infirmière est le seul qui a abouti. Elle a obtenu une indemnisation mensuelle équivalente à 35 % de 1 198 €. Cette décision pourrait venir relancer d'autres dossiers précédemment refusés.

Pour en savoir plus : lire l'article du [Républicain Lorrain](#).

Le cancer du sein d'une ancienne infirmière de Sarreguemines reconnu en maladie professionnelle

[Sarreguemines](#)

De [Vianney Smiarowski](#)

Mardi 14 mars 2023 [France Bleu Lorraine Nord](#)

Une ancienne infirmière du CH de Sarreguemines vient d'obtenir la reconnaissance de son cancer du sein en maladie professionnelle. Une première, selon la CFDT, qui pourrait faire office de jurisprudence et ouvrir la voie à d'autres reconnaissances.



Image d'illustration © Maxppp - Celik Erkul

Une ancienne infirmière du Centre Hospitalier de Sarreguemines, aujourd'hui âgée de 62 ans, a obtenu en janvier dernier, la reconnaissance de [son cancer du sein](#) comme **maladie professionnelle**. Une première selon la CFDT qui organisait ce lundi une conférence de presse, à Freyming-Merlebach, pour le faire savoir.

Un lien de cause à effet

Cette infirmière à la retraite a travaillé dans les services de cardiologie et de gynécologie sarregueminois de 1981 à 2009, année où elle a été prise en charge pour son cancer du sein. Durant sa carrière, elle a travaillé en poste de nuit, près d'une nuit par semaine pendant 28 ans, soit **873 nuits travaillées au total**.

Aujourd'hui c'est un soulagement pour elle, car le lien est reconnu, *"son travail posté d'infirmière a pu contribuer à l'émergence du cancer du sein"*, précise le compte-rendu de l'expertise médicale, sans toutefois *"lui en attribuer la responsabilité complète"*.

"Pour nous, c'est une grande victoire", explique Josiane Clavelin, ancienne aide-soignante à l'hôpital de Freyming Merlebach et membre de la CFDT. *"Pendant toutes ces années, elle n'était pas bien. Maintenant, elle est vraiment contente qu'enfin son employeur reconnaisse sa maladie professionnelle"*, dit-elle. Cela lui permet aussi notamment de **toucher une indemnisation**.

Agir sur la prévention

"C'est une première et c'est cela qui nous importait beaucoup", poursuit Brigitte Clément, la secrétaire régionale de la CFDT mineurs de Lorraine. *"Notre action, ce n'est pas seulement de faire reconnaître la maladie professionnelle pour la personne et de lui ouvrir droit à une indemnisation. C'est aussi d'agir en prévention sur les conditions de travail. Ça c'est important. Si on peut agir sur les facteurs de risques professionnels, il y aura moins de cancers du sein chez les femmes"*, dit encore Brigitte Clément.

"On souhaite aussi attirer l'attention de tous les responsables dans les établissements hospitaliers ou ailleurs car il n'y a pas que le travail de nuit ou les rayonnements ionisants, il y a aussi l'exposition à l'oxyde d'éthylène ou à des perturbateurs endocriniens. On souhaite que ces risques soient plus étudiés en entreprise, dans les hôpitaux ou autres établissements, pour que les directions et les représentants des personnels, dans les différentes instances, puissent agir sur la prévention", poursuit la secrétaire régionale de la CFDT mineurs.

Cette **reconnaissance en maladie professionnelle** est le résultat d'une bataille administrative qui aura duré près de deux ans. C'est aussi les premiers résultats de l'enquête-action de la CFDT, lancée en 2018, sur la reconnaissance du cancer du sein en maladie professionnelle. Le syndicat espère maintenant que cette décision fera jurisprudence et ouvrira la voie à d'autres reconnaissances. Il aimerait aussi que le cancer du sein entre dans un tableau de reconnaissance de maladie professionnelle. Les victimes n'auraient alors plus besoin de devoir prouver le lien entre leur maladie et leur travail.

Une reconnaissance qui en appelle d'autres

Pour son enquête-action, la CFDT a diffusé **des centaines de questionnaires** dans des dizaines d'hôpitaux de Moselle et d'Alsace. Cela lui a permis de confirmer les facteurs professionnels mais aussi de contacter des centaines de femmes atteinte d'un cancer du sein.

Déjà près d'une vingtaine de déclarations de maladie professionnelle sont en train d'être constituées. Quatre d'entre-elles sont arrivées au terme de l'instruction (deux auprès de la CPAM et deux auprès de la caisse des hôpitaux public). Pour l'instant, seule celle de cette ancienne infirmière du CH de Sarreguemines a abouti à une reconnaissance. Les trois autres ont été refusées et font l'objet d'un recours.

En France, près de 60 000 nouveaux cas de cancer du sein sont détectés et près de 12 000 femmes en meurt chaque année.

Lien entre travail de nuit et cancer du sein, un premier cas reconnu à Sarreguemines



<https://www.radiomelodie.com/a/17877-lien-entre-travail-de-nuit-et-cancer-du-sein-un-premier-cas-reconnu-a-sarreguemines>

(Pour entendre les interviews utilisez ce lien)

par Camille Bazin mardi 14 mars 2023

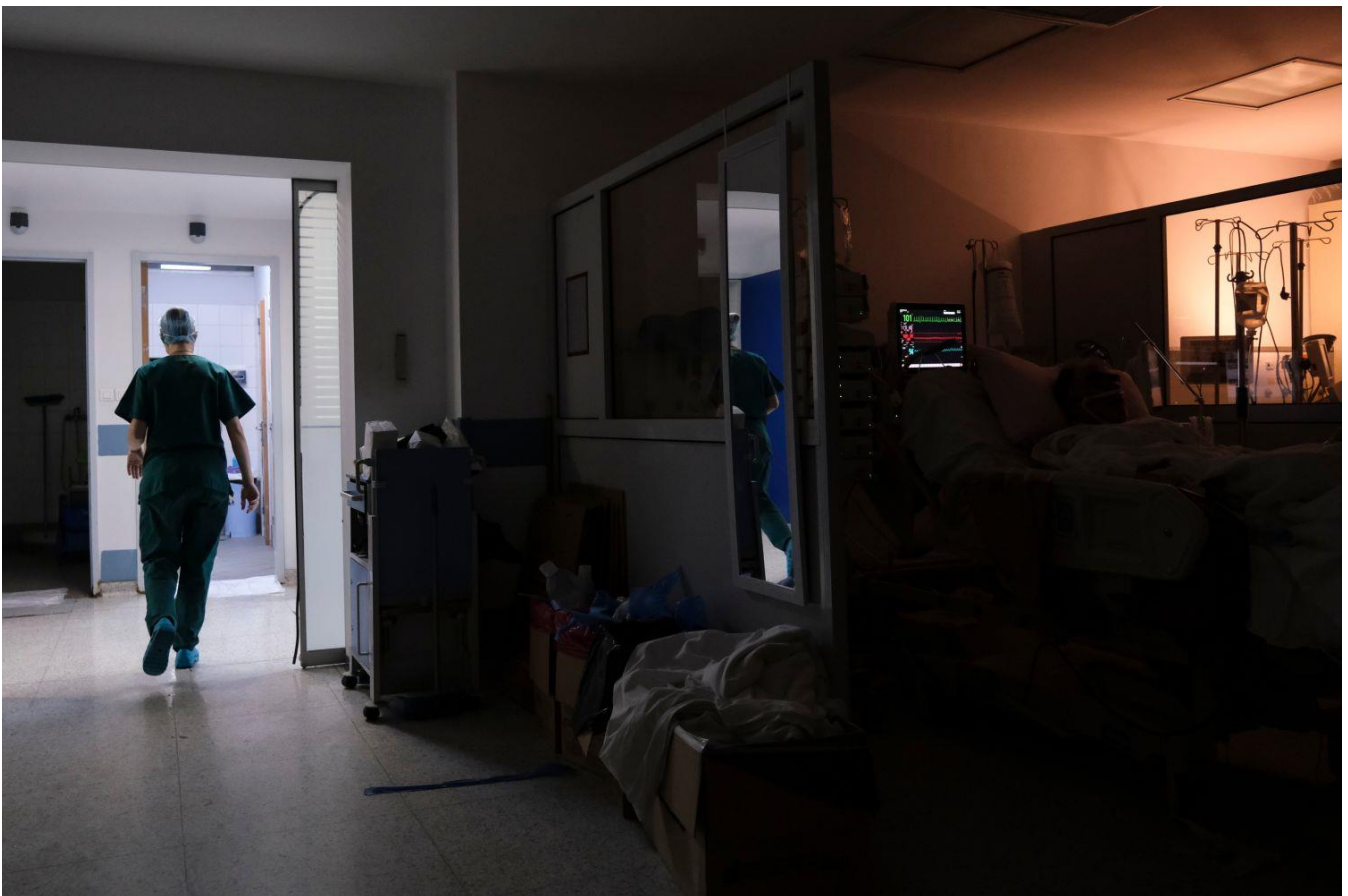


Photo : Shutterstock

[#cancer](#) [#sein](#) [#travail](#) [#nuit](#) [#infirmière](#) [#soignat](#) [#cfdt](#) [#syndicat](#) [#reconnaissance](#) [#justice](#) [#première](#) [#médical](#) [#étude](#) [#enquête](#) [#14mars2023](#)

C'est une victoire pour la CFDT. Une ancienne infirmière de Sarreguemines a reçu la requalification de son cancer du sein en maladie professionnelle. Après des années de travail, le syndicat a réussi à faire reconnaître devant la justice le lien entre cancer du sein et travail de nuit.

De multiples cas de cancer à l'hôpital de Freyming-Merlebach

Tout a commencé dans les années 1990. **Josiane Clavelin, aide-soignante à l'hôpital des mines à Freyming-Merlebach**, constate une multiplication des cancers du sein dans son entourage.

Son N°1 - Lien entre travail de nuit et cancer du sein, un premier cas reconnu à Sarreguemines

J'avais des collègues qui travaillaient en pédiatrie qui ont eu un cancer du sein. Je me disais encore une, encore une, ce n'est pas vrai, il faut faire quelque chose, il y a une raison ce n'est pas possible.

À l'époque, aucune étude ne fait le lien entre le travail en milieu hospitalier, et particulièrement le travail de nuit, et le cancer. Josiane Clavelin se rapproche alors de la CFDT mineurs qui a déjà fait reconnaître des maladies professionnelles. Elle dénonce également les conditions de travail des infirmières en pédiatrie qui sont exposées à des rayonnements ionisants.

Son N°2 - Lien entre travail de nuit et cancer du sein, un premier cas reconnu à Sarreguemines

On n'était pas du tout équipées. On était de garde tout le temps à la pédiatrie, on accueillait des enfants jour et nuit. Quand un enfant arrivait, on faisait systématiquement une radio, ça faisait partie du bilan d'entrée. On faisait appel au manipulateur radio qui venait dans le service, auprès de l'enfant. Quand l'enfant était calme, on arrivait à se mettre à l'écart, derrière une porte en bois, mais on rentrait tout de suite après dans la chambre et on n'avait pas de tablier, aucune protection. Quand l'enfant était agité, on était obligées de rester près de l'enfant et puis on le tenait le temps de faire la radio.

1000 femmes interrogées et une première victoire pour le syndicat

Il faut attendre 2007 pour que la situation se débloque et que les premières études sortent sur les facteurs professionnels qui pourraient avoir un lien avec le développement du cancer du sein chez la femme. **Le Dr Lucien Privet est conseillé médical pour la CFDT.**

Son N°3 - Lien entre travail de nuit et cancer du sein, un premier cas reconnu à Sarreguemines

Ce ne sont que des hypothèses, mais le cancer du sein est un cancer hormonalement dépendant et donc on sait que le fait de travailler la nuit ça perturbe les rythmes biologiques et notamment la sécrétion de la mélatonine.





[En 2018, la CFDT lance une enquête action auprès d'environ 1000 femmes de Moselle et d'Alsace](#) atteintes d'un cancer et travaillant en milieu hospitalier. Quatre dossiers ont finalement été présentés devant la justice. **Brigitte Clément est secrétaire régionale du syndicat des mineurs de Lorraine.** Elle fait partie de l'équipe qui a accompagné ces soignantes dans leurs démarches face à la justice.

Son N°4 - Lien entre travail de nuit et cancer du sein, un premier cas reconnu à Sarreguemines

Sur les 4, 3 sont du régime général. C'est des dossiers qui sont passés devant un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles, mais qui ont fait l'objet de refus. Le quatrième dossier qu'on a envoyé, c'est un dossier du secteur public donc qui a une autre procédure de reconnaissances des maladies professionnelles parce que ça fait partie d'une commission départementale qui a fait appel à un expert, un oncologue qui a étudié tout le dossier et qui a émis un avis favorable à la reconnaissance de la maladie professionnelle.

Cette infirmière, dont le nom reste confidentiel, a travaillé dans les services de cardiologie et de gynécologie à l'hôpital Robert Pax de Sarreguemines de 1981 à 2009. Elle a effectué 873 postes de nuit avant l'apparition de son cancer. Pour Brigitte Clément, cette première victoire donne de l'espoir.

Son N°5 - Lien entre travail de nuit et cancer du sein, un premier cas reconnu à Sarreguemines

Aujourd'hui ça ouvre la voie. On est très contents de cette reconnaissance de maladie professionnelle même s'il y a encore beaucoup de travail à faire, mais au moins ça ouvre la porte à toutes ces femmes qui ont été soumises à ces conditions de travail.

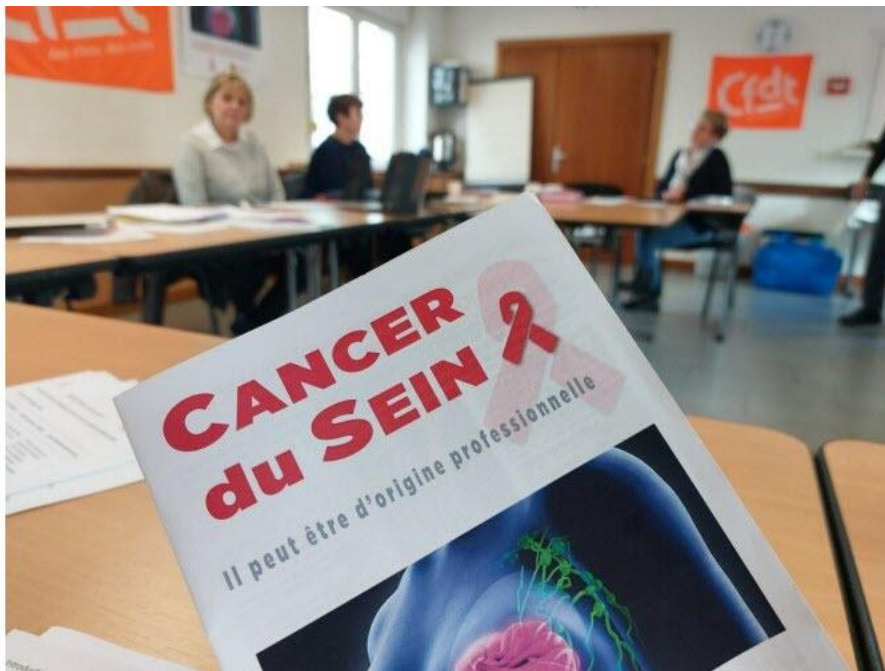
Suite à cette reconnaissance, l'ancienne infirmière pourra toucher des indemnités. Pour la secrétaire régionale du syndicat des mineurs de Lorraine, l'objectif suite à cette reconnaissance est aussi d'améliorer la prévention et les conditions de travail dans les hôpitaux.

Moselle Infirmière durant 28 ans, elle obtient la reconnaissance de son cancer du sein comme maladie professionnelle

Elle a été infirmière durant 28 ans au centre hospitalier de Sarreguemines, multipliant les postes de nuit. En 2009, âgée de 49 ans, Martine a développé un cancer du sein. Il vient d'être reconnu comme maladie professionnelle, après deux ans de démarches menées par la CFDT mineurs de Freyming-Merlebach. Une première.

Gaëlle KRAHENBUHL - 13 mars 2023 à 16:56 | mis à jour le 13 mars 2023 à 21:09 - Temps de lecture : 3 min

Vu 11444 fois



La

CFDT de Freyming-Merlebach milite pour la reconnaissance des maladies professionnelles des mineurs. Elle élargit aujourd'hui son action à d'autres cas, comme le cancer du sein chez les personnels féminins soignants. Photo RL /Gaëlle KRAHENBUHL

Cela pourrait constituer la première reconnaissance d'un cancer du sein comme maladie professionnelle. Martine, infirmière à la retraite de 62 ans, vient d'obtenir gain de cause en janvier après l'ouverture de son dossier en 2020. « Les cancers du sein ne peuvent pas être attribués aux seuls choix de vie personnels, au tabac, à l'alimentation. Cette victoire est significative », appuie [Brigitte Clément](#), secrétaire régionale de la [CFDT des mineurs](#) à Freyming-Merlebach, qui milite pour la reconnaissance de [l'origine professionnelle](#) de cette pathologie et a soutenu l'infirmière dans sa démarche. « À notre connaissance, aucun autre dossier à l'issue favorable n'a été répertorié en France. »

Le travail de nuit pointé du doigt

Dans le cas de Martine, le travail de nuit constitue le principal facteur de risque. Infirmière durant 28 ans, de 1981 à 2009, au service cardiologie puis gynécologie au centre hospitalier de Sarreguemines, elle a comptabilisé 873 nuits, soit au moins une par semaine. « Cela diminue la sécrétion de mélatonine, un anticarcérogène, les salariés étant exposés à une forte lumière », explique [le docteur Lucien Privet](#), médecin-conseil pour la CFDT. « Le travail de nuit provoque aussi des troubles du sommeil pouvant affaiblir le système immunitaire. »

Martine a développé un cancer du sein en 2009. En dehors de son cas, d'autres facteurs de risque probables sont connus : rayonnements ionisants, perturbateurs endocriniens et produits chimiques dont l'oxyde d'éthylène pour stériliser le matériel médical. « Les études à ce sujet sont nombreuses », poursuit le médecin.

Enquête auprès des établissements de santé

« Entre 1990 et 2000, à l'hôpital de Freyming, une dizaine de cancers du sein ont été recensés chez les femmes du service pédiatrie », illustre [Josiane Clavelin, de la CFDT Moselle](#), qui avait alerté à l'époque. « Elles accompagnaient les enfants en radiologie et portaient les plus agités pour les apaiser. Elles étaient exposées aux rayons, sans protection. »

La CFDT, qui entend porter le débat sur les liens entre travail et cancer du sein, avait lancé en 2018 une vaste enquête dans des dizaines d'établissement de santé de la région Grand Est. Plusieurs centaines de personnels féminins avaient répondu. Seuls quatre dossiers ont été instruits. Trois, de droit privé, ont été refusés. Pour eux, des recours contentieux sont lancés auprès du tribunal judiciaire.

Une expertise menée par un oncologue

Celui de Martine, ex-salariée du public, est le seul à avoir abouti favorablement, après une longue instruction initiée en 2020. Une expertise avait été menée par un oncologue, communiquée au conseil médical en formation plénière, composé de médecins et de représentants du personnel et de l'administration. La demande avait été appuyée, avant d'être validée en janvier par la Caisse des dépôts. L'ex-infirmière obtient une indemnisation selon le barème de la fonction publique, soit 35 % de 1 198 €. Elle a entamé des démarches avec son avocat, Maître Jean-Louis Macouillard, pour obtenir des droits supplémentaires, « et surtout marquer le coup afin que cela soit utile à d'autres ». Chaque année, près de 60 000 femmes développent un cancer du sein.

"Ça peut faire jurisprudence": un cancer du sein reconnu comme une maladie professionnelle

Maryline Ottmann avec Guillaume Descours

Le 15/03/2023 à 8:41

- [Partager](#)
- [Twitter](#)

Une infirmière, qui a travaillé de nuit à l'hôpital pendant 28 ans, a eu un cancer du sein. Après deux ans de procédure, il a été reconnu que son cancer est une maladie professionnelle. Une première en France, qui pourrait devenir une jurisprudence.

C'est une première en France. Un [cancer du sein](#) a été reconnu pour la première fois comme maladie professionnelle. Après deux ans de procédure, une ancienne infirmière de l'hôpital de Sarreguemines de 62 ans a obtenu cette reconnaissance à cause du travail de nuit répété. Cette infirmière prénommée Martine a travaillé de nuit pendant 28 ans. Son cas pourrait bien faire jurisprudence pour d'autres femmes.

Ce lien établit entre conditions de travail et cancer du sein, c'est une victoire pour Josiane Clavelin, une ex-aide-soignante lanceuse d'alerte. Avec d'autres syndiqués CFDT, elle a suivi de près le dossier de Martine, infirmière à la retraite.

"Elle m'a dit 'tu sais, je suis tellement contente, pas pour moi, mais pour les autres'. J'ai eu des collègues, elles ont eu des cancers du sein les unes après les autres, c'est bizarre", indique-t-elle.

Une jurisprudence pour d'autres métiers?

Travailler la nuit à l'hôpital sous les lumières, c'est perturber son rythme biologique, hormonal et notamment la sécrétion de la mélatonine, un anti-cancérigène naturel. "Notre objectif, c'est la prévention. Vous vous rendez compte qu'il y a des infirmières ou des aides-soignantes qui font toute leur carrière sur des postes de nuit. En Alsace, il y a une usine de chewing-gums où les femmes font des postes de nuit. Est-ce que c'est nécessaire de fabriquer des chewing-gums la nuit?", interroge-t-elle.

Cette reconnaissance d'un cancer du sein comme maladie professionnelle doit en appeler d'autres.

"Ça peut effectivement faire jurisprudence, que ce soit pour les infirmières ou pour les autres corps de métiers, dans toutes sortes d'entreprises", affirme Maître Élisabeth Leroux, qui représente des femmes qui travaillent de nuit.

Cette avocate signale que les tribunaux de Metz et d'Agen ont été saisis pour des cas similaires à celui de Martine.

Maryline Ottmann avec Guillaume Descours